

**N° DEL/2024-037**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 15 avril 2024****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 40****Date de convocation : 8 avril 2024****PRESENTS (33)**

**Délégués titulaires (30)** : M. FERRÉ Charles, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

**Délégués suppléants (3)** : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. HAGHE Jean-Paul.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. CASSEZ Didier, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. MENUET Jean-François, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

**Pouvoirs (5) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,  
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,  
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,  
Mme RIVET Muriel a donné procuration à M. DATIN Yves.

**Secrétaire de séance** : Mme BOUILLON Ludivine.**OBJET : Garantie d'emprunt souscrit par Egletons Habitat – Contrat de prêt n° 157409**

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de prêt N° 157409 en annexe signé entre : EGLETONS HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 120 000,00 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 157409 constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 60 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

*Monsieur Charles FERRÉ, Président d'Egletons Habitat, ne prend pas part au débat ni au vote.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la garantie d'emprunt pour Egletons Habitat concernant le contrat de prêt N° 157409 dans les conditions présentées ci-dessus à hauteur de 50%,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document y afférent.

POUR : 36  
CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 16 avril 2024**

**Le Président,**

  
  
Communauté de Communes  
Ventadour-Egletons-Monédières

**Charles FERRÉ**

Carrefour de  
l'EpINETTE  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26